

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
--------------------	---

P r e m i è r e p a r t i e

LE SYSTÈME CONTENTIEUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Chapitre 1	Architecture juridictionnelle de l'Union	8
Section 1	Les juridictions nationales, juges communautaires de droit commun	8
A.	Une compétence issue de la spécificité du nouvel ordre juridique	9
1.	Coopération loyale	9
2.	Effet direct	9
3.	Primaute	10
B.	Des procédures nationales autonomes mais encadrées	11
1.	Autonomie procédurale	11
2.	Principes d'équivalence et d'effectivité	12
Section 2	Les juridictions communautaires instituées, juges d'attribution	14
A.	À Luxembourg, un nouveau découpage sophistiqué	14
1.	1952-1988 : de la Cour unique au Tribunal adjoint	14
2.	1988-2004 : un TPICE aux compétences élargies	15
3.	2004 : une chambre juridictionnelle, Tribunal de la fonction publique	17
4.	2006 : état des compétences réservées à la CJCE	18
B.	Comparaison des règles internes des juridictions de Luxembourg : formations et procédures	22
1.	Dans les formations respectives, des nuances	22
2.	Dans les procédures, des règles substantiellement identiques	24

Chapitre 2	Recours et voies de droit devant les juges de Luxembourg.....	29
Section 1	La coopération préjudicelle entre juridictions nationales et Cour (art. 234 CE, ex-177).....	30
A.	L'interrogation préjudicelle (le juge de renvoi).....	31
1.	Titulaire du droit de saisine : définition d'une juridiction.....	31
2.	Objet de la saisine : interprétation ou appréciation de validité de normes communautaires.....	32
3.	Moment et modalités de la saisine : liberté contrôlée.....	33
B.	L'arrêt préjudiciel (la décision de la Cour).....	39
1.	Méthodes de la Cour.....	39
2.	Autorité de l'arrêt rendu.....	40
3.	Effets de la décision adoptée.....	41
Section 2	Le recours en manquement d'État (art. 226-228 CE, ex-169-171) .	41
A.	Les raisons d'un procès : la notion de manquement	42
1.	Comportement contraire, incorrect, tardif	42
2.	Violation d'une norme du bloc des obligations communautaires	43
B.	Les parties au procès : « Commission contre État »	43
1.	Le demandeur ordinaire/d'exception/exclu	43
2.	Le défendeur, État membre du fait d'organes	45
C.	Le déroulement du procès : de la police au juge	46
1.	Devant la Commission, un précontentieux systématique	46
2.	Devant la Cour, un contentieux éventuel	47
D.	Les issues du procès : de la constatation de l'infraction à la sanction pécuniaire	48
1.	Le recours ordinaire, en constatation	49
2.	Le recours exceptionnel, en sanction pécuniaire	49
Section 3	Les contrôles des institutions communautaires	53
A.	Le contentieux de la légalité	53
1.	Le recours en annulation (art. 230 CE, ex-173)	53
2.	L'action en carence (art. 232 CE, ex-175)	62
B.	L'action en responsabilité (le contentieux de l'indemnité, art. 235 et 288-2 CE, ex-178 et 215-2)	65
1.	Pluralité des responsabilités et définition d'un contentieux ordinaire	65
2.	Voie de droit autonome, aux conditions de recevabilité propres	67
3.	Définition exigeante des conditions d'engagement de la responsabilité	70
4.	Subsidiarité de la responsabilité : voies de recours internes prioritaires	81

Deuxième partie

LE CONTENTIEUX DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Chapitre 3	Le contentieux des libertés intracommunautaires	87
Section 1	Un contentieux protecteur des bénéficiaires des libertés fondamentales du traité (<i>défense d'une conception large des restrictions interdites aux échanges</i>)	88
A.	Première branche du contentieux des échanges économiques : élimination des obstacles au marché intérieur des produits	88
1.	Obstacles de type tarifaire : définitions dissuasives.....	89
2.	Obstacles de type quantitatif : une traque obstinée (art. 28 CE, ex-30)	94
B.	Deuxième branche du contentieux des échanges économiques : élimination des restrictions au marché intérieur des facteurs de production	98
1.	Invocation et bénéfice des dispositions pertinentes du traité	99
2.	Mise en œuvre d'un marché sans frontières	103
3.	Personnes : contentieux des mesures d'accompagnement (de la liberté professionnelle).....	108
C.	Contentieux des migrations de personnes : élimination des obstacles à la composante physique du droit de libre circulation	114
1.	Accès et séjour — présupposés logiques de la liberté professionnelle (question de nationalité)	115
2.	Accès et séjour — migrants non économiques (question de ressources)	117
3.	Accès et séjour dans l'espace de « liberté, sécurité et justice » (question de garanties individuelles).....	119
Section 2	Un contentieux attentif à la protection des intérêts généraux de l'État (<i>conception stricte — mais évolutive — des exceptions admises aux libertés</i>)	122
A.	Le jeu étroit des dérogations inscrites dans le traité	123
1.	Les justifications communes (plurisectorielles).....	123
2.	Quelques dérogations spéciales (sectorielles)	130
B.	Les « exigences impérieuses » — extension jurisprudentielle des dérogations ..	135
1.	Variété des justifications éligibles.....	135
2.	Des applications conditionnelles étroitement vérifiées	137

Chapitre 4	Le contentieux de la concurrence non faussée.	
	Observation introductory/Des entreprises aux États membres : ambiguïté sur le degré de concurrence requis du traité	141
Section 1	Le juge et les contraintes de concurrence applicables aux entreprises (volet commercial/art. 81-85 CE, ex-85-89)	142
	A. Le contentieux des définitions des comportements anticoncurrentiels	145
	1. Les ententes (art. 81 CE, ex-85).....	146
	2. L'abus de position économique dominante (art. 82 CE, ex-86)	153
	3. La concentration d'entreprises « incompatible » (règlement 4064/89 actualisé).....	157
	B. Le contentieux des contrôles et des issues de procédure	159
	1. Contrôle du juge sur le déroulement de la procédure administrative (efficacité des contrôles de la Commission dans le respect des droits de la défense)	160
	2. Contrôle du juge sur la décision finale (sanction/exemption/incompatibilité)..	167
Section 2	Le juge et les contraintes de concurrence applicables aux États membres	176
	A. Le contentieux des monopoles et services d'intérêt général (art. 31 et 86 CE, ex-37 et 92)	177
	1. Contentieux de l'article 31 CE (ex-37) — monopoles de produits	177
	2. Contentieux de l'article 86 CE (ex-90) — concurrence et service d'intérêt économique général (<i>sieg</i>)	180
	B. Le contentieux des aides publiques (art. 87-89 CE, ex-92-94)	193
	1. Le juge, promoteur d'une définition large de l'aide « incompatible »	195
	2. Le juge, régulateur d'une double procédure de contrôle : pouvoirs de la Commission et contrôle organisé de ses décisions.....	201
	3. Le juge, révélateur de l'obligation de récupération par l'État de l'aide illégale	210
	Sélection bibliographique	215